



**Les Communes  
du  
Val d'Anniviers**



[www.anniviers.org](http://www.anniviers.org)

## **Commission agricole 10**

**Procès-verbal de la séance n°19 du 28.05.08 à 17h30 au bureau communal  
de Vissoie**

### **Présents**

Gérard Genoud	Président de la commission agricole
Mireille Melly	Vice-présidente de la commission
Urbain Kittel	Membre
Simon Crettaz	Président des Présidents de communes
René Zufferey	Membre
Patrick Epiney	Membre
Gilles Rion	Membre
Bernard Trombert	Membre
Martine Antonier Tschus	Secrétaire

### **Excusés**

Christiane Crettaz	Membre
Philippe Chauvie	Membre

### **Invités**

Peter Scheibler	Chef du service de la chasse, de la pêche et de la faune
Joël Florey	Garde-chasse

### **1. Accueil**

Gérard Genoud ouvre la séance et salue les membres présents. L'ordre du jour tel que présenté est accepté par tous.

### **2. PV de la séance du 30.04.08**

- **Pt 2** : les statuts de l'association agricole de Sierre ont été envoyés à tous. Dans l'idéal, la constitution de l'association des agriculteurs d'Anniviers devrait voir le jour d'ici à la fin novembre 2008.
- **Pt 3** : une nouvelle version du contrat de bail des alpages est remise à tous. Les points soulignés et en gras devront être discutés lors d'une prochaine séance.
- **Pt 4** : l'Etat n'a pas pu fournir toutes les informations nécessaires. La secrétaire de la centrale laitière fait des recherches.
- **PV de la sous-commission** : l'emplacement a été trouvé : près de l'étable en consortage de Mission. Un courrier doit être envoyé à M. Trombert, Service des Améliorations structurelles pour essayer d'obtenir CHF 15'000.- afin de permettre l'essai sur deux ans.

### **3. Réseau d'irrigation**

Patrick Epiney demandera à chaque commune les plans des réseaux existants. A chacun ensuite de compléter par les tracés qui devraient être créés.

Pour rappel, il a été discuté le 30.04.08 que la commission dresse l'état des lieux et prépare des variantes de solutions à appliquer afin d'arriver à une équité de traitement pour tous.

### **4. Rencontre avec des représentants du Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF)**

MM Scheibler et Florey sont accueillis.

Gérard Genoud rappelle que cette séance a été convoquée suite au courrier du SCPF du 8 avril indiquant que 47 % de l'effectif compté au printemps avait été prélevé durant la chasse 2007 et au constat des agriculteurs du nombre important de cerfs dans les prés à fin avril.

La crédibilité des comptages du printemps est remise en cause par les membres de la commission qui déplorent n'avoir pas été invité au comptage.

Afin de régler ce dernier point, la commission agricole doit désigner un ou deux membres qui seront convoqués lors des prochains comptages.

M. Scheibler indique que la fiabilité des comptages dépend des conditions météorologiques. En 2007, les conditions étaient très mauvaises (peu de neige en hiver, printemps chaud) et les cerfs se trouvaient en grande partie en haute altitude. Environ 70 % des cerfs ont été comptés.

En 2008, 90 % des cerfs ont été comptés car les conditions de comptage étaient excellentes. Selon l'estimation de l'effectif, M. Scheibler indique que cette année, environ le même nombre de cerfs se trouvent en Anniviers. Cela signifie donc qu'il y a eu une stabilisation de l'effectif entre 2007 et 2008 et que l'augmentation a été enrayerée.

De plus, en 2007, les chasseurs ont tirés plus de femelles que de mâles : la dynamique d'accroissement est brisée. La réduction de l'effectif se fait sur plusieurs années.

La planification de la chasse n'est pas une science exacte et des contraintes techniques telles que :

- nombre important de zones ouvertes (dispersion du gibier),
- maintien nécessaire des mâles reproducteurs,
- priorité des chasseurs à tirer un mâle (trophée) plutôt qu'une femelle,

influencent les effets de contrôle du cheptel.

Cependant, si la même pression sur la chasse est maintenue, à la fin de l'arrêté quinquennal (2010), il y aura une nette diminution du cheptel en Anniviers. Le but partagé par le SCPF et la commission agricole sera donc atteint.

Les 47 % sont calculés sur l'effectif de printemps, avant la mise bas et non sur le cheptel d'avant chasse. L'effectif de printemps définit la planification et évite ainsi les incertitudes (trop importantes), liées à la mise bas.

Le surnombre de cerfs constaté dans certains prés vient du fait qu'il y a moins d'endroit où manger et est dû à l'effet de regroupement. De plus, la faim les pousse à être moins craintifs.

D'autres cheptels importants sont constatés dans les régions de Conches, Aletsch et Entremont.

A la question de tirer les cerfs qui pénètrent dans les cimetières ou jardins, il est répondu que même si l'effectif baisse, cela n'empêchera jamais des bêtes solitaires de se trouver proches des habitations. Il est arrivé, à Eyholz, que le garde-chasse tire des bêtes qui avaient pris l'habitude de se servir dans les containers d'un centre commercial. Des mesures de précaution (fermeture du portail, barrières,...) doivent être envisagées.

Quelques mesures prises par certains agriculteurs sont expliquées au Chef de service. Pour ce dernier, les mesures à prendre par les agriculteurs sont importantes. Si des lignes de tir et des clairières sont maintenues, cela permet au gibier de se nourrir dans la forêt et permet aux chasseurs de mieux voir le gibier. Le garde-chasse et le garde-forestier travaillent d'ailleurs dans ce sens, en améliorant les biotopes.

Pour la chasse 2008, M. Scheibler garantit que les mêmes surfaces qu'en 2007 seront ouvertes. Il prévoit cependant une baisse des tirs dans ces zones-là, car le gibier se sera habitué et même si ce gibier se retrouvera en zones libres, il n'est pas possible de garantir le même nombre de bêtes tuées qu'en 2007. En revanche, on peut estimer qu'environ 40 % du cheptel sera tiré en 2008.

Il est difficile d'interdire de tirer les mâles dans certaines régions car cela baisserait nettement l'attractivité de la chasse et influencerait négativement les résultats globaux. Une réglementation régionale serait la toute dernière solution à envisager car il est possible – avec un peu de patience – de réduire les effectifs avec la méthode préconisée pour la chasse 2007. Enfin, une chasse spéciale peut être envisagée si les buts fixés ne sont pas atteints en période de chasse. Par contre, il est exclu d'organiser une chasse spéciale uniquement pour Anniviers afin d'atteindre plus vite l'objectif de la réduction du cheptel cerf.

Il est rappelé également que les décisions ne sont pas prises par le Chef de service mais doivent passer par la Diana, l'assemblée des délégués, la commission consultative et le Conseil d'Etat.

Si les agriculteurs ne sont pas d'accord avec les propositions du SCPF, d'autres interlocuteurs doivent être trouvés.

Les agriculteurs constatent que les objectifs à atteindre sont partagés par le SCPF. Reste qu'il est difficile pour eux de ne baser les moyens pour y parvenir que sur la confiance à accorder au Chef de Service. Il est finalement espéré que M. Scheibler garde en mémoire la spécificité d'Anniviers.

Le garde-chasse constate effectivement que tous ont le même but mais que les agriculteurs souhaitent aller plus vite que ce qui peut être fait par le SCPF.

Au terme des échanges, MM Scheibler et Florey sont remerciés et la séance de la commission agricole est levée.

Prochaine séance : à fixer.

Fin à 19h45

Pour le PV : Martine Antonier Tschus